
SECRETARIAT GENERAL

**PROGRAMME DE RESILIENCE DU SYSTEME
ALIMENTAIRE EN AFRIQUE DE L'OUEST (FSRP-TOGO)**



**Appel à candidature pour les formations diplômantes dans le cadre
du Programme de résilience du système alimentaire en Afrique de l'ouest
(FSRP)**

Ouverture de l'appel : 22 janvier 2024

Clôture de l'appel : 22 février 2024

Appel à candidature N° 001- 2024/MAEDR/Cab/SG/FSRP

1. Le gouvernement de la République togolaise à travers le ministère de l'agriculture, de l'élevage et du développement rural (MAEDR) a obtenu un don de l'association internationale pour le développement (IDA) pour financer le Programme de résilience du système alimentaire en Afrique de l'ouest (FSRP). Une partie de ces ressources sera utilisée pour financer des formations diplômantes. Il s'agit des formations de master et de doctorat.
2. Avec pour objectif d'accroître la préparation à faire face à l'insécurité alimentaire et d'améliorer la résilience du système alimentaire au Togo, le FSRP-Togo est structuré en cinq composantes à savoir (i) Services de conseil numérique pour la prévention et la gestion des crises agricoles et alimentaires; (ii) durabilité et capacité d'adaptation de la base productive du système alimentaire; (iii) intégration et commerce des marchés alimentaires régionaux; (iv) composante contingente d'intervention en cas d'urgence (CERC) est une composante qui vise à créer un mécanisme de financement des dépenses éligibles d'urgence en cas de catastrophe; (v) gestion de projet.
3. Plus particulièrement dans la sous-composante 2.1 : « Consolider les systèmes régionaux d'innovation agricole » qui vise à renforcer les systèmes régionaux de recherche et de conseil agricoles afin de générer des innovations technologiques durables, notamment des technologies intelligentes du point de vue climatique, en intégrant la nutrition, le genre et la jeunesse, il est prévu un soutien à la formation diplômante des chercheurs, agents de vulgarisation et autres acteurs du MAEDR. L'objectif des formations diplômantes

est de renforcer les centres de recherche et de vulgarisation nationaux et régionaux en personnel qualifié pour la recherche développement.

4. En effet, Il est prévue dans le cadre de la consolidation des systèmes régionaux d'innovation agricole, (i) la formalisation et l'opérationnalisation du SNRAA (Système national de recherche agricole et agro-industrielle) au Togo; (ii) l'activation du processus d'accréditation du laboratoire de semences aux normes ISTA et du processus de contrôle de qualité sur le terrain aux normes OCDE; (iii) l'élaboration d'une approche du contrôle de la qualité des aliments et le renforcement du système national de contrôle de la qualité et de certification des intrants; (iv) la reconstitution de la banque nationale de gènes pour la conservation des ressources génétiques des cultures vivrières; et (v) le soutien à la création d'un centre national de spécialisation (CNS) sur la gestion des risques biologiques en mettant l'accent sur la synergie et la collaboration avec les initiatives en cours dans la sous-région.
5. Il est également prévu (i) d'approfondir et étendre les réseaux régionaux de recherche et développement (R&D) à travers la conduite d'activités de recherche aux niveaux national et régional par le mécanisme des sous-projets compétitifs et commandités, (ii) la modernisation des services nationaux de vulgarisation, (iii) la promotion de l'accès et l'échange de technologies à travers le développement des plates-formes technologiques modernes, notamment des plates-formes d'innovation de la chaîne de valeur, des services de mécanisation innovants, des systèmes de semences nationaux améliorés et des capacités de gestion de la fertilité des sols (préparation de cartes des sols, analyse des sols et surveillance de la fertilité des sols).
6. Les domaines d'interventions pré identifiés sont entre autres :
 - Doctorat en Modélisation et prévision, Entomologie (spécialiste en systématique), Biologie moléculaire (spécialiste en génomique), Physiologie végétale (réaction des plantes face au stress biotique), Télédétection et suivi spatial de l'évolution des ravageurs ; Microbiologiste : sol, santé animale et lutte biologique ; Bio-maintenance ;
 - Master ou doctorat en Sélection des cultures maraichères ; Phytopathologiste (Virologue et bactériologue) ; spécialité épidémiologie ; Malherbologie ; Nématologie ; Mycologue ;
 - Master en irrigation, mécanisation agricole, planification et suivi évaluation, environnement, hydrologie et agrométéorologie ; gestion des catastrophes et des risques, changement climatique, gestion durable des terres, gestion des ravageurs etc.
7. Les candidats éligibles à ces formations diplômantes (niveau Master ou Doctorat) doivent provenir/appartenir aux institutions et structures collaborant avec le FSRP-TOGO pour l'opérationnalisation du centre national spécialisé pour la gestion de bioagresseur, et aussi des structures techniques du projet.

Les candidatures devront être portées par les structures et répondre à des domaines prioritaires inscrit dans la vision du département ainsi que du FSRP-TOGO. Ces structures sont entre autres les laboratoires de l'ITRA (le laboratoire Biosécurité et défense des cultures ; le laboratoire sol et le Laboratoire de santé animale) ; l'Ecole Supérieure d'Agronomie de l'Université de Lomé (ESA-UL) ; la Faculté des Sciences de l'Université de Lomé (FDS-UL) ; le Centre d'Excellence en Protection Durable des Cultures

(CE-ProDuC) de l'Université de Kara ; la Direction de Protection des Végétaux (DPV) du Ministère en charge de l'Agriculture ; le Centre d'Excellence Régionale des Sciences Aviaires (CERSA). Aussi, les candidatures provenant des domaines spécifiques couverts par les structures techniques du MAEDR et les structures partenaires de mise en œuvre du FSRP sont éligibles.

8. Les agents de ces institutions/structures indiquées et qui sont intéressés sont invités à déposer leur candidature.
9. Seuls peuvent faire acte de candidature, les candidats âgés de quarante-cinq (45) ans au plus au 31/12/2023.

10. Le dossier de candidature à constituer doit comprendre :

- Une demande manuscrite motivée ;
- Un certificat de naissance ;
- Un certificat de nationalité ;
- Un curriculum vitae ;
- Les diplômes/attestations légalisés ;
- Une autorisation de l'institution/structure du candidat pour la formation demandée ;
- Une brève présentation du sujet de de mémoire pré-validé par son encadreur/ directeur de mémoire ;
- Une attestation d'acceptation de l'institution d'accueil (facultative) ;
- Pour les candidats en cours de formation nécessitant un appui spécifique pour terminer leur formation diplômante sur niveau doctorant, présenter les dossiers prouvant la formation en cours, les lettres de recommandation des professeurs maître de stage, et le reste des travaux et le budget approximatif.

11. L'ensemble de ces documents doit être déposé au secrétariat du FSRP-TOGO avec cachet de leur Direction au plus tard le 22 février 2024 à 17 heures TU.

12. La sélection des candidats se fera par un comité de sélection mis en place à cet effet. Une fois la liste des candidats sélectionnés établie, elle sera par la suite soumise à l'approbation du conseil de cabinet. La notification aux candidats retenus n'interviendra qu'après l'approbation de la Banque Mondiale.

13. Pour les candidats retenus, le FSRP -Togo financera les frais :

- d'inscription à la formation ;
- de billet d'avion si nécessaire ;
- d'assurance et de séjour pour la durée de la formation.

Le Ministre de l'agriculture, de l'élevage
et du développement rural


Antoine Lekpa GBEBENI